

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 243

30 janvier 2015

SOMMAIRE

AESF Smashing S.à r.l.	11645	HTF US Life 1 S.à r.l.	11624
Agence Wagener S.à r.l.	11629	ifb AG, Luxembourg Branch	11624
Alitech S.à r.l.	11621	Immobilière Betz & Hettinger	11618
Allcomm Holding S.A.	11620	Immobilière Hamm S.A.	11624
Allen Holding S.A.	11637	Immo Cruciani-Felten Sàrl	11622
Alpha Trains Holdco S.à r.l.	11664	Immo Horizon S.A.	11624
ANSYS Luxembourg Holding Company		Immonov	11622
S.à r.l.	11621	Incam S.A.	11622
Anya-2 S.à r.l.	11620	Incarta Development S.A.	11623
Apollo Shipco Holdco S.à r.l.	11629	Incarta Development S.A.	11623
AP VIII Calm Eagles Holdings S.à r.l.	11621	Infinite Loop	11623
Aratus Investment S.A.	11621	JM IT S.à r.l.	11622
Aratus Investment S.A.	11620	Kapets S.A.	11623
Assurances Mathgen S.A.	11633	MSEOF Park Tower S.à r.l.	11634
Atlas Participations Luxembourg S.C.A.		OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings	
.....	11664	S.à r.l.	11644
BNephron Medtech Investments	11619	OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings	
Catalyst EPF II CJ S.à r.l.	11650	S.à r.l.	11625
Ceres S.A. SPF	11620	Papilio	11619
Crescent Capital Partners III (Luxem-		Parker Hannifin Bermuda Luxembourg	
bourg) S.à r.l.	11619	S.C.S.	11618
Digital Services XXIX 1 S.C.Sp.	11625	Patricia International S.A., SPF	11619
European Value Partners	11630	Pillarlux Holdings 2 Sàrl	11626
Fidedif S.à r.l.	11627	Praine Management S.A.	11619
Formula Sports SA	11618	Praslin S.A.	11636
Frischmann GmbH	11618	Q Aviation Finance Holdings S.à r.l.	11618

Formula Sports SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 50, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 70.057.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000272/10.

(140234690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Frischmann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 144.402.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000275/10.

(140234678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Q Aviation Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Q Aviation Finance Holdings S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2015001093/11.

(140235590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.
R.C.S. Luxembourg B 113.245.

Les comptes consolidés au 30 Juin 2014 de la société Parker Hannifin Corporation reprenant les comptes annuels de la société Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001077/11.

(150000030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Immobilière Betz & Hettinger, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3355 Leudelage, 140, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 60.381.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015000352/12.

(140234785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Prairie Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 80.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRAINE MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015001088/10.

(140235783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Patricia International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 34.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001078/10.

(150000010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

BNephron Medtech Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.959.

Les comptes annuels pour la période du 21 janvier 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000092/11.

(140235400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Crescent Capital Partners III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.452.

*Rectificatif des comptes annuels révisés au 30 juin 2014 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 23 décembre 2014
sous la référence L140229422*

Les comptes annuels révisés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000159/11.

(140235234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Papilio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5359 Schuttrange, 34, Leebierg.
R.C.S. Luxembourg B 168.569.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Eagle Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015001075/12.

(150000001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Ceres S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.787.

Monsieur Bruno ABBATE, né à SANTA-MARIA DI CAPUA (Italie) le 2 septembre 1965, et demeurant à B-6720 HABAY-LA-NEUVE (BELGIQUE), rue Bernard d'Everlange, 19, s'est démis de sa fonction d'administrateur de la Société, par courrier recommandé adressé à cette dernière en date du 25 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Bruno ABBATE.

Référence de publication: 2015000140/12.

(140235531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Aratus Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.306.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliaire, a dénoncé le siège social de la société ARATUS INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661, enregistrée sous le n° RCS Luxembourg B 148 306, avec effet au 30 décembre 2014 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015000047/13.

(140235326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.503.950,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.709.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour Anya-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015000043/14.

(140234805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Allcomm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 57.979.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 3 juillet 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ALLCOMM HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Nicolas Fermaud

Le liquidateur

Référence de publication: 2015000033/15.

(140235239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 132.501,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.645.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015000042/9.
(140234789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Alitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 179.827.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2014.
Référence de publication: 2015000032/10.
(140235074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Aratus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 148.306.

En date du 30 décembre 2014, les Administrateurs suivants VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., se sont démis de leurs fonctions.

En outre, le Commissaire aux Comptes de la société, à savoir, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, s'est également démis de ses fonctions en date du 30 décembre 2014.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour: ARATUS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015000046/16.

(140234949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

AP VIII Calm Eagles Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 193.011.

Par résolutions prises en date du 19 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Neil K. Mehta, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Alexander Wallace Humphreys, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Révocation de Laurie D. Medley, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, NY 10019 New York, Etats-Unis de son mandat de gérante de classe A, avec effet immédiat;
4. Révocation de Katherine Gregory Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, NY 10019 New York, Etats-Unis de son mandat de gérante de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000044/19.

(140235522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

JM IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 18, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Joseph Paul MARGUE.

Référence de publication: 2014208129/10.

(140233274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immo Cruciani-Felten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5823 Fentange, 89, Op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 160.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208065/10.

(140232398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Incam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 56.827.

Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration tenue à 10.00 heures le 23 décembre 2014

Extrait des résolutions

1. le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, au 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, siège d'établissement de la société holding du groupe...
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208082/12.

(140232647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immonov, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 166.795.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 décembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 24 décembre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Pour IMMONOV

Société anonyme

Référence de publication: 2014208081/22.

(140231932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Incarta Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208084/9.

(140232985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Infinite Loop, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 171.625.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, Gérant et Associé, est F-75008 Paris, 8, rue de la Baume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208087/11.

(140232076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Kapets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 193.054.

EXTRAIT

En date du 29 décembre 2014, l'administrateur unique de la Société a pris la résolution suivante:

- L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour qu'il soit désormais établi au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg à partir du 29 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015000385/13.

(140234817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Incarta Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.194.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 décembre 2014 a accepté la démission du réviseur d'entreprises Fiduciaire d'expertise comptable et de révision Everard & Klein S.à r.l. et nomme en son remplacement:

La société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem, 8030 Strassen.

L'assemblée générale ordinaire a également renouvelé le mandat des ses administrateur ainsi que son commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Madame Andrea Dany
- Madame Nicole Thommes
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014208083/21.

(140232984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immo Horizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.275.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208067/10.

(140233430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immobilière Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.211.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208070/10.

(140233428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

ifb AG, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.637.

Gemäß eines Vorstandsbeschlusses der Muttergesellschaft ifb AG, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 214832, wurde der Gesellschaftssitz der Muttergesellschaft ifb AG zum 3. November 2014 auf die Adresse Schloßstraße 23, D-82031 Grünewald verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Dezember 2014.

Für die Gesellschaft

Beauftragter der Gesellschaft

Référence de publication: 2014208751/14.

(140233473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

HTF US Life 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 28.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.695.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales en date du 10 décembre 2014 entre:

- la société HTF US Life 1 GmbH & Co. KG et Monsieur Marc Niu, né le 25 février 1972 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, Pacifica, Suite 1000, Irvine, CA 92618, Etats-Unis d'Amérique, que HTF US Life 1 GmbH & Co. KG a cédé 27.999 parts sociales de la Société, à Monsieur Marc Niu, avec effet au 10 décembre 2014.

- la société HTF US Life 1 Ventures et Monsieur Marc Niu, né le 25 février 1972 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, Pacifica, Suite 1000, Irvine, CA 92618, Etats-Unis d'Amérique, que HTF US Life 2 GmbH & Co. KG a cédé 1 part sociale de la Société, à Monsieur Marc Niu, avec effet au 10 décembre 2014.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014208026/20.

(140232922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.875.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l., décidée par acte auprès du notaire Maître Jean Seckler, en date du 10 décembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014206128/17.

(140230108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Digital Services XXIX 1 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.182.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XXIX 1 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 30th of December 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XXIX (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188570 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XXIX 1 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 30th of December 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XXIX 1 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 30. Dezember 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XXIX (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 188570 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XXIX 1 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen.

Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 30. Dezember 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015000170/77.

(140235271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pillarlux Holdings 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.023.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Michael Watrin / J.-J.P.G. Josset

Proxyholder / Director

Référence de publication: 2014208427/15.

(140231880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Fidedif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.666.

In the year two thousand and fourteen, on eleventh December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Delachaux SA, a company governed by the laws of France, having its registered office at 119 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre under number 562 036 574 (the "Shareholder"),

here represented by Me Laurence Ouverleaux, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 9, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FIDEDIF, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 11 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3296 of 7 November 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190666 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-).

2 To issue twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, by means of a cash contribution amounting to two million euro (EUR 2,000,000.-), with an amount of one million nine hundred eighty thousand euro (EUR 1,980,000.-) being allocated to the Company's share premium.

3 To accept subscription for these new shares and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared, Delachaux SA, prenamed, represented as stated above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to make payment in full in cash for these shares, by means of a cash contribution amounting to two million euro (EUR 2,000,000.-), with an amount of one million nine hundred eighty thousand euro (EUR 1,980,000.-) being allocated to the Company's share premium.

The amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the twenty thousand (20,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) divided into thirty two thousand five hundred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le onze décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Delachaux SA, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 119, avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 036 574, (l'«Associé»),

ici représentée par Maître Laurence Ouverleaux, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FIDEDIF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3296 du 7 novembre 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190666 (la «Société»).

Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt mille euros (20.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à trente-deux mille cinq cents euros (32.500.-EUR).

2 Émission de vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR), dont un montant d'un million neuf cents quatre-vingt mille euros (1.980.000.- EUR) sera alloué en tant que prime d'émission à la Société.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt mille euros (20.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu Delachaux SA, précitée, représentée comme dit ci-avant (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR), chacune à libérer intégralement en espèces, par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR), dont un montant d'un million neuf cents quatre-vingt mille euros (1.980.000.- EUR) sera alloué en tant que prime d'émission à la Société.

Le montant de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR) divisé en trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Ouverleaux, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2014. REM/2014/2764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015000889/139.

(150000143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Agence Wagener S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7569 Mersch, 24, rue des Soeurs Franciscaines.

R.C.S. Luxembourg B 170.160.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208765/10.

(140234396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Apollo Shipco Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.280.

—
Les comptes annuels pour la période du 20 décembre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208777/10.

(140234485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

European Value Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch.

IS HELD

An extraordinary general meeting of the shareholders of (the "General Meeting") of European Value Partners, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131944, established in Luxembourg pursuant to a deed of Maître Roger Arrendorf, Civil law notary, residing at the time in Mondorf-les-Bains, on September 7th, 2007 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2403, dated 24th October 2007, which articles of association have been several times amended and lastly amended through a deed of Maître Marc Lecuit, Civil law notary, residing in Mersch, on March 20th, 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1023, dated April 30th, 2013 (the "Company");

The General Meeting is opened with Mrs. Vanessa Alexandre, with professional address in Beringen/Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, in the chair (the "President").

Mr. Faruk Durusu, with professional address in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg was appointed scrutineer (the "Scrutineer" and together with the President the "Bureau").

The Bureau having been formed, the President requested the notary to state that:

(i) the Agenda of the General Meeting is as follows:

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Determination of the remuneration of the liquidator;
5. Discharge to the directors and to the independent auditor of the Company; and
6. Miscellaneous.

(ii) the convening notices to the present General Meeting have been published in conformity with article 60-8 of the Law of 5 April 1993 on the Financial Sector as amended (loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée) with the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3801 and 3939, dated December 10th, 2014 and December 19th, 2014, as well as in the Luxembourg Wort (a Luxembourg newspaper), in the Tageblatt (a Luxembourg newspaper) and in Le Républicain Lorrain (a French newspaper) on December 10th, 2014 and on December 19th, 2014.

(iii) the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the members of the Bureau, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) the proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to this deed.

(v) it appears from the attendance list that on the 1,539.- shares currently circulating, 1,539 are present or represented.

(IV) the present General Meeting, representing 100% of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

These facts having been recognised as accurate by the General Meeting, the General Meeting requested the notary to record the following resolutions.

First resolution

After having informed the Commission de Surveillance du Secteur Financier by letters dated October 14th, 2014 and December 15th, 2014, THE GENERAL MEETING RESOLVES to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidation").

Second resolution

THE GENERAL MEETING RESOLVES to appoint as liquidator of the Company (the "Liquidator"):

Mr. Christian Olsthoorn, chartered accountant, born on August 8th, 1982, in Hyères, France, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

THE GENERAL MEETING RESOLVES

- (i) to grant to the Liquidator individual power to perform the Liquidation operations and to represent the Company within the framework of the Liquidation operations;
- (ii) to authorize the Liquidator to value the whole or the part of the Company's non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that they distribute such assets accordingly;
- (iii) to fully empower the Liquidator as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law");
- (iv) to authorize the Liquidator to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the shareholders in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;
- (v) to authorize the Liquidator to accomplish any act provided for in Art. 145 of the Law without having the prior approval of the shareholders;
- (vi) to authorize the Liquidator to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;
- (vii) to authorize the Liquidator to exempt the liquidator from drawing up an inventory and to authorize them to refer to the books of the Company; and
- (viii) to authorize the Liquidator to freely delegate, under his own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of his powers.

Fourth resolution

THE GENERAL MEETING RESOLVES THAT the remuneration of the Liquidator for the accomplishment of his mandate as liquidator be fixed by reference to his time costs and that such liquidator be authorized to be paid and to draw such remuneration at such intervals as he may determine and be paid any expenses properly incurred in relation to the Liquidation.

Fifth resolution

THE GENERAL MEETING RESOLVES to give full discharge, up to this date, to each individual director of the Company and to the independent external auditor of the Company for the accomplishment of their duties unless if the Company's Liquidation lets appear wilful faults in the execution of such duties.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the shareholders or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,650.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée») de European Value Partners, une société anonyme de droit luxembourgeois et ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131944, constituée par acte de Maître Roger Arrens Dorf, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 7 septembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2403, daté du 24 octobre 2007, dont les statuts ont depuis été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1023, daté du 30 avril 2014 (la "Société");

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa Alexandre, demeurant professionnellement à Beringen/Mersch, Grand- Duché de Luxembourg (le «Président»).

M. Faruk Durusu, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé scrutateur (le scrutateur ensemble avec le Président, le «Bureau»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation des liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Détermination de la rémunération des liquidateurs;
5. Décharge aux gérants de la Société et au réviseur d'entreprises agréé de la Société; et
6. Divers.

(ii) les convocations à la présente Assemblée ont été publiées conformément à l'article 60-8 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous les numéros 3801 et 3939, datés des 10 décembre 2014 et 19 décembre 2014 ainsi que dans le Luxembourger Wort (journal luxembourgeois), le Tageblatt (journal luxembourgeois) et dans le Républicain Lorrain (journal français) en date du 10 décembre 2014 et du 19 décembre 2014.

(iii) les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

(v) Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les 1.539 actions en circulation, 1.539 actions sont présentes ou représentées.

(vi) la présente Assemblée, réunissant plus de 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Après en avoir averti la Commission de Surveillance du Secteur Financier par courriers du 14 octobre 2014 et 15 décembre 2014, l'Assemblée décide de prononcer la dissolution et la liquidation volontaire de la Société (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de désigner en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»):

Monsieur Christian Olsthoorn, expert-comptable, né le 8 août 1982 à Hyères, France, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

(i) de donner un pouvoir individuel au Liquidateur aux fins d'accomplir les opérations de liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de liquidation;

(ii) d'autoriser le Liquidateur à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquides de la Société en vue de sa distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;

(iii) de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

(iv) d'autoriser le Liquidateur à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux actionnaires, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;

(v) d'autoriser le Liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable des actionnaires;

(vi) d'autoriser le Liquidateur à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

(vii) d'exonérer le Liquidateur de dresser un inventaire et de les autoriser à se référer aux livres de la Société; et

(viii) d'autoriser le Liquidateur à librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de son pouvoirs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que la rémunération du Liquidateur, pour l'accomplissement de son mandat en tant que liquidateur, soit fixée par référence à son tarif horaire et que le Liquidateur soit autorisé à être payé et à retirer sa rémunération à intervalles déterminés par lui et qu'il soit remboursé de tous frais exposés en relation avec la Liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, individuellement à chaque gérant de la Société ainsi qu'au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'accomplissement de son mandat, à moins que la liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes intentionnelles commises au cours de ce mandat.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée Unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus par le notaire par noms, prénoms, et résidences, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. ALEXANDRE, F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2014. Relation: MER/2014/2926. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000873/182.

(140235816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Assurances Mathgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9190 Vichten, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.420.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ASSURANCES MATHGEN S.A.» avec siège social à L-9190 Vichten, 65, rue Principale, inscrite au RC section B numéro B 102.420 constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 25 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 799 en date du 22 septembre 2001.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Nicole MATHGEN, née le 23 juin 1976 à Luxembourg et demeurant à L - 9188 Vichten, 12, rue de Schandel;

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nicole MATHGEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 5 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15736. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001993/60.

(150001758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

MSEOF Park Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.984.

In the year two thousand and fourteen, on the first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 22.707.100,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94618,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 EschAlzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 1, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "MSEOF Park Tower S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128984, established pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg dated May 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1589, dated July 28, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated July 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2251 dated September 13, 2013.

II. The Company's share capital is set at one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1.012.500,00) represented by forty thousand five hundred (40.500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Stefan Koch, manager, born on October 15, 1978 in Berlin, Germany, having his professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, as liquidator of the Company.

V. The sole shareholder resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to the commercial companies, as amended. It may carry out all acts provided by article 145 without previous general meeting or shareholders' authorization except if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

VI. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

VII. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Ian McMahon, manager, born on August 24, 1978 in Chester, United Kingdom, having his personal address at 23 boulevard Grande-Duchesse Josephine Charlotte, L-1845 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as liquidation auditor.

VIII. The sole shareholder resolves to acknowledge that, in accordance with article 35 of the law dated December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended, and article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to the commercial companies, as amended, there is no legal requirement, in this case, that the liquidation auditor be an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'EUR 22.707.100,00 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94618,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «MSEOF Park Tower S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128984, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1589, en date du 28 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2251, en date du 13 septembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents Euro (EUR 1.012.500,00) représenté par quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Stefan Koch, gérant, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

V. L'associé unique décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés luxembourgeoises, telle que modifiée. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés toutes les fois où celle-ci est requise.

Tout pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, afin de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut, en particulier, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, le cas échéant donner mainlevée avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

VI. L'associé unique décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

VII. L'associé unique décide de nommer M. Ian McMahon, gérant, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, ayant son adresse personnelle au 23 boulevard Grande Duchesse Joséphine Charlotte, L-1845 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

VIII. L'associé unique décide de reconnaître que, en conformité avec l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés, comptabilité et comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés luxembourgeoises, telle que modifiée, il n'existe aucune obligation légale, dans le cas présent, qui requiert que le commissaire à la liquidation soit un réviseur d'entreprise indépendant.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16925. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014206063/127.

(140229070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Praslin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 145.581.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2014.

Pour Praslin S.A.

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2014208435/12.

(140232393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Allen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.250.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Allen Holding S.A. (the "Company"), a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.250, incorporated by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx enacted on 19 December 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 651 of 12 March 2014, page 31209

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders are present or represented and the number of shares held by them, is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 31,000 (thirty-one thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that it has been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Proposal to re-classify the current 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares of the Company into class A shares and class B shares of the Company and to provide for specific rights and obligations attached to each class of shares;
3. Subsequent amendment of article 5, article 8, article 19 and article 20 of the Company's articles of association; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to re-classify the issued 31,000 (thirty one thousand) ordinary shares of the Company into the following classes and which are therefore created for that purpose:

(i) 7,750 (seven thousand seven hundred fifty) ordinary shares, numbered 1 to 7,750 and representing 25% (twenty-five per cent) of the current share capital of the Company, shall be converted into class A shares (the "Class A Shares"); and

(ii) 23,250 (twenty-three thousand two hundred fifty) ordinary shares, numbered 7,751 to 31,000 and representing 75% of the current share capital of the Company, shall be converted into class B shares (the "Class B Shares"),

where the Class A Shares and the Class B Shares, or any other future class of shares which may be issued from time to time in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly in target companies or other assets, are collectively referred as the "Class of Shares" or the "Shares".

It is further unanimously resolved to create for each Class of Shares a separate share premium account being respectively the "Class A Share Premium Account" and the "Class B Share Premium Account".

It is further unanimously resolved to complete and amend the principles stated in the Company's current articles of association as follows so as to provide for specific rights and obligations attached to each Class of Shares.

Underlying investment attached to the Class of Shares

(i) The Class A Shares shall be deemed to track (i) any acquisition or investment, made by the Company before 24 October 2014 and made by any manner, either directly or indirectly, including by way of contribution in the Company, with or without issuance of shares or payment of share premium, including, for the sake of clarity, all the shares that the Company currently holds in Atakor S.à r.l., a Luxembourg “société à responsabilité limitée” registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 695 (the “Class A Specific Underlying Investment”) as well as (ii) any and all future acquisition or investment to be made by the Company in connection with the Class A Specific Underlying Investment.

For the avoidance of doubts, the entirety of any contributions made to the Company in consideration for shares or without the issuance of shares before 24 October 2014 shall qualify as a Class A Specific Underlying Investment and/or capital contribution account attached to the Class A shares.

The Class B Shares shall be deemed to track any and all future acquisition or investment to be made by the Company as from 24 October 2014 and made by any manner, either directly or indirectly, with or without issuance of shares or payment of share premium (the “Class B Specific Underlying Investment”, and constituting together with the Class A Specific Underlying Investment the “Specific Underlying Investment(s)”.

(ii) The subscription price paid or to be paid in consideration for the issuance of any Class A Shares, Class B Shares or any new class of shares (regardless of the time of their issue), whether such subscription price has been or shall be allocated to that nominal value of the Shares or to respectively the Class A Share Premium Account, the Class B Share Premium Account or the share premium account of any new class of shares (the “Subscription Price”), but net of all other costs payable in connection with any such issuance of Class of Shares including, but not limited to, any tax duties, notarial fees and publication costs (the “Issuance Costs”), shall be invested directly or indirectly in one and the same corresponding Specific Underlying Investment, as directed by the general meeting of shareholders with unanimous consent of the holder (s) of this Class of Shares.

(iii) The Company may redeem the Shares to any and all shareholder(s) wishing to have his/their Shares redeemed by the Company in accordance with the conditions as set out by the Law.

(iv) The sole director or the board of directors (as the case may be) shall keep track for each Class of Shares, in the books of the Company, of the Net Asset Value as defined below (the “Analytical Accounts”). Together with the annual accounts, the Analytical Accounts shall be approved on an annual basis, at the annual shareholders’ meeting of the Company.

(v) The net asset value of a Class of Shares (the “Net Asset Value”) shall be equal to the Subscription Price, plus any capital gains or other proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the disposal or liquidation/dissolution of the Specific Underlying Investment linked to the specific Class of Shares, less any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) relating to the Specific Underlying Investment allocated to the specific Class of Shares, less any losses (including carried forward losses) attributable to the specific Class of Shares, less any Issuance Costs, distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to the shareholder(s) in respect of the specific Class of Shares.

(vi) Where any asset is derived from another Specific Underlying Investment as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

(vii) The Company may without limitation accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Company’s board of directors. For the avoidance of doubts, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular Class of Shares.

Distribution of dividends and liquidation proceeds:

It is also unanimously resolved that each Class of Shares is entitled to dividend or interim dividend deriving from proceeds arising from the corresponding Underlying Investment.

It is unanimously resolved that each Class of Shares is entitled to liquidation proceeds as the case may be arising from the corresponding Underlying Investment.

Third resolution:

As a consequence of resolution 2 above, it is unanimously resolved to amend article 5, article 8, article 19 and article 20 of the Company’s current articles of association to read as follows:

Article 5:

“ **Art. 5.** (i) The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31.000,- (thirty one thousand Euro) represented by (i) 7,750 (seven thousand seven hundred fifty) class A shares, with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each (the

“Class A Shares”) and (ii) 23,250 (twenty-three thousand two hundred fifty) class B shares, with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each (the “Class B Shares”).

The Class A Shares and the Class B Shares, or any other future class of shares which may be issued from time to time in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly in target companies or other assets, are collectively referred as the “Class of Shares” or the “Shares”.

Each Class of Shares shall have a separate share premium account being respectively the “Class A Share Premium Account” and the “Class B Share Premium Account”.

(ii) The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

(iii) The shares are freely transferable.

(iv) Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

(v) The Class A Shares shall be deemed to track (i) any acquisition or investment, made by the Company before 24 October 2014 and made by any manner, either directly or indirectly, including by way of contribution in the Company, with or without issuance of shares or payment of share premium, including for the sake of clarity, all the shares that the Company currently holds in Atakor S.à r.l., a Luxembourg “société à responsabilité limitée” registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 695 (the “Class A Specific Underlying Investment”) as well as (ii) any and all future acquisition or investment to be made by the Company in connection with the Class A Specific Underlying Investment.

For the avoidance of doubts, the entirety of any contributions made to the Company in consideration for shares or without the issuance of shares before 24 October 2014 shall qualify as a Class A Specific Underlying Investment to be allocated to a designated Class A Shares account and/or Class A Share Premium Account and/or capital contribution account attached to the Class A shares.

The Class B Shares shall be deemed to track any and all future acquisition or investment to be made by the Company as from 24 October 2014 and made by any manner, either directly or indirectly, with or without issuance of shares or payment of share premium (the “Class B Specific Underlying Investment”, and constituting together with the Class A Specific Underlying Investment the “Specific Underlying Investment(s)).

(vi) The subscription price paid or to be paid in counterpart of the issuance of any Class A Shares, Class B Shares or any new class of shares (regardless of the time of their issue), whether such subscription price has been or shall be allocated to that nominal value of the Shares or to respectively the Class A Share Premium Account, the Class B Share Premium Account or the share premium account of any new class of shares (the “Subscription Price”), but net of all other costs payable in connection with any such issuance of Class of Shares including, but not limited to, any tax duties, notarial fees and publication costs (the “Issuance Costs”), shall be invested directly or indirectly in one and the same corresponding Specific Underlying Investment, as directed by the general meeting of shareholders with unanimous consent of the holder (s) of this Class of Shares.

(vii) The Company may redeem the Shares to any and all shareholder(s) wishing to have his/their Shares redeemed by the Company in accordance with the conditions as set out by the Law.

(viii) The sole director or the board of managers (as the case may be) shall keep track for each Class of Shares, in the books of the Company, of the Net Asset Value as defined below (the “Analytical Accounts”). Together with the annual accounts, the Analytical Accounts shall be approved on an annual basis, at the annual shareholders’ meeting of the Company.

(ix) The net asset value of a Class of Shares (the “Net Asset Value”) shall be equal to the Subscription Price, plus any capital gains or other proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the disposal or liquidation/dissolution of the Specific Underlying Investment linked to the specific Class of Shares, less any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) relating to the Specific Underlying Investment allocated to the specific Class of Shares, less any losses (including carried forward losses) attributable to the specific Class of Shares, less any Issuance Costs, distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to the shareholder(s) in respect of the specific Class of Shares.

(x) Where any asset is derived from another Specific Underlying Investment as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the

same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

(xi) The Company may without limitation accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Company's board of directors. For the avoidance of doubts, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular Class of Shares."

Art. 8. For consistency purposes, it is unanimously resolved that the last paragraph of article 8 is removed and inserted as fifth paragraph in article 19.

It is further unanimously resolved that the rest of article 8 remains unchanged.

Art. 19. Two new paragraphs, respectively paragraphs 5 and 6, are inserted in article 19:

"The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders in compliance with the provisions of this article before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Any proceeds or profit whatsoever arising from the Class A Specific Underlying Investment or/and Class B Specific Underlying Investment may be distributed as annual or interim dividend provided it shall only be distributed (i) to respectively to the holder(s) of the Class A Shares or/and Class B Shares and (ii) in compliance with the conditions laid down in the Law."

It is further unanimously resolved that the rest of paragraph 19 remains unchanged.

Art. 20. A second paragraph is inserted in article 20:

"Any liquidation proceeds or profit whatsoever arising from the Class A Specific Underlying Investment or/and Class B Specific Underlying Investment may be distributed upon liquidation provided it shall only be distributed (i) to respectively to the holder(s) of the Class A Shares or/and Class B Shares and (ii) in compliance with the conditions laid down in the Law."

It is finally unanimously resolved that the rest of article 20 remains unchanged.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'octobre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence situé au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Allen Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.250 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire Maître Henri Hellinckx le 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 651 en date du 12 mars 2014 page 31209.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit en tant que scrutateur Mme Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a requis au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont reportées sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les personnes comparantes et le notaire, demeurent annexer au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les 31.000 (trente-et-une mille) actions d'1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Proposition de re-classifier les 31.000 (trente-et-une mille) actions ordinaires actuelles de la Société en catégorie d'actions A et catégorie d'actions B de la Société et de prévoir des droits et obligations spécifiques attachés à chaque catégorie d'actions;

3. Modification subséquente de l'article 5, l'article 8, l'article 19 et l'article 20 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leurs droits de convocation préalable afférents à la présente assemblée générale extraordinaire qui aurait dû leur être envoyé préalablement à cette assemblée; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points énumérés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de re-classifier les 31.000 (trente-et-une mille) actions ordinaires de la Société parmi les catégories suivantes et qui sont donc créées à cette fin:

(i) 7.750 (sept mille sept cent cinquante) actions ordinaires, numérotées de 1 à 7.750 et représentant 25% (vingt-cinq pour cent) du capital social actuel de la Société, seront transformées en des actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»); et

(ii) 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante) actions ordinaires, numérotées de 7.751 à 31.000 et représentant 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social actuel de la Société, seront transformées en des actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»),

Où les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, ou tout autre catégorie d'actions future qui pourront être émises à tout moment en lien avec l'acquisition ou la création par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement dans les sociétés cibles ou dans d'autres actifs, sont collectivement dénommées comme étant la «Catégorie d'Actions» ou les «Actions».

Il est par ailleurs décidé à l'unanimité de créer pour chaque Catégorie d'Actions un compte de prime d'émission étant respectivement le «Compte de Prime d'Emission de Catégorie A» et le «Compte de Prime d'Emission de Catégorie B».

Il est par ailleurs décidé à l'unanimité de compléter et de modifier comme suit les principes énoncés dans les statuts actuels de la Société afin de prévoir des droits et obligations spécifiques attachés à chaque Catégorie d'Actions.

Investissement sous-jacent attaché à la Catégorie d'Actions

(i) Les Actions de Catégorie A sont considérées comme traçant (i) toute acquisition ou investissement, de quelque manière que ce soit, entrepris par la Société, avant le 24 octobre 2014, directement ou indirectement, y compris par voie d'apport dans la Société, avec ou sans émission d'actions ou paiement de primes d'émission, incluant pour des raisons de clarté, l'ensemble des actions que la Société détient actuellement dans Atakor S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 695 (l'«Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A») ainsi que (ii) toute acquisition ou investissement futur que fera la Société en relation avec l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A.

Afin d'éviter toute confusion, l'intégralité de tout apport à la Société fait en contrepartie d'actions ou sans émission corrélative d'actions réalisé avant le 24 octobre 2014 sera qualifié d'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A et/ou d'apport en compte de capital attaché aux Actions de Catégorie A.

Les Actions de Catégorie B sont considérées comme traçant toute acquisition ou investissement futurs de quelque nature que ce soit, entrepris par la Société à partir du 24 Octobre 2014, soit directement ou indirectement, avec ou sans émission d'actions ou paiement de primes d'émission (l'«Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie B»), et constituant ensemble avec l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A, le(s) «Investissement(s) Sous-Jacent(s) Spécifique(s)».

(ii) Le prix de souscription payé ou à payer en contrepartie de l'émission d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B, quelle qu'elles soient, ou de tout autre catégorie d'actions (indépendamment du moment de leur émission), que le prix de souscription a été ou sera alloué à la valeur nominale des Actions ou respectivement au Compte de Prime d'Emission de Catégorie A, au Compte de Prime d'Emission de Catégorie B, ou à tout autre compte de prime d'émission de catégorie d'actions (le «Prix de Souscription»), mais net de tout autre coût payable en relation avec l'émission de ces Catégories d'Actions incluant, mais ne se limitant pas à l'ensemble des droits et impôts, frais de notaire et frais de publication (les «Coûts liés à l'Emission»), doit être investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissement Sous-Jacent Spécifique correspondant, tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires avec l'accord unanime du (des) détenteur(s) de cette Catégorie d'Actions.

(iii) La Société peut racheter ses Actions à tout(s) actionnaire(s) quel qu'il soit souhaitant voir ses Actions rachetées par la Société conformément aux conditions prévues par la Loi.

(iv) L'administrateur unique ou le conseil d'administration (selon le cas) devra tracer pour chaque Catégorie d'Actions, dans les livres comptables de la Société, la Valeur d'Actif Net telle que définie ci-dessous (les «Comptes Analytiques»). Les Comptes Analytiques seront approuvés chaque année avec les comptes annuels, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

(v) La valeur d'actif net d'une Catégorie d'Actions (la «Valeur d'Actif Net») devra être égale au Prix de Souscription, plus l'ensemble des gains de capitaux ou tout autre revenu perçu par la Société, ou tout autre actif provenant de la cession ou la liquidation/dissolution d'un Investissement Sous-Jacent Spécifique en relation à la Catégorie d'Actions spécifique, moins toute dette, coûts ou dépenses (incluant mais ne se limitant pas aux frais administratifs, aux provisions pour les dettes fiscales) en relation avec un Investissement Sous-Jacent Spécifique alloué à la Catégorie d'Actions spécifique, moins toute perte (incluant les pertes reportées en avant) attribuable à la Catégorie d'Actions spécifique, moins tous les Coûts liés à l'Emission, distributions ou paiements (incluant les paiements du prix à payer par la Société pour les actions de la catégorie d'actions appropriée et rachetées par cette dernière) au(x) actionnaire(s) concernant la Catégorie d'Actions spécifique.

(vi) Lorsqu'un actif provient d'un autre Investissement Sous-Jacent Spécifique résultant d'un échange d'actifs, d'une fusion, d'un apport en nature ou de toute autre opération similaire, un tel actif sous-jacent sera inscrit dans les livres comptables de la Société dans la même Catégorie d'Actions que celle dont les actifs sont sous-jacents et pour chaque ré-évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur devra être appliquée à chaque Catégorie d'Actions appropriée.

(vii) La Société peut, sans restrictions, accepter des apports en capital ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de tels comptes sont prises par le conseil d'administration de la Société. Afin d'éviter toute confusion, de telles décisions peuvent, sans le devoir, allouer à l'apporteur tout montant apporté ou l'allouer à une Catégorie d'Actions particulière.

Distribution de dividendes et boni de liquidation

Il est décidé à l'unanimité que chaque Catégorie d'Action a droit aux dividendes ou dividendes intérimaires résultant des bénéfices provenant de l'Investissement Sous-Jacent correspondant.

Il est décidé à l'unanimité que chaque Catégorie d'Action a droit au boni de liquidation, le cas échéant, résultant de l'Investissement Sous-Jacent correspondant.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution 2 ci-dessus, il a été décidé à l'unanimité de modifier comme suit l'article 5, l'article 8, l'article 19 et l'article 20 des statuts actuels de la Société:

Article 5:

« **Art. 5.** (i) Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) représenté par (i) 7.750 (sept mille sept cent cinquante) actions de catégorie A, d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Catégorie A») et (ii) 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante) actions de catégorie B, d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Catégorie B»).

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B ou tout autre catégorie d'actions future qui pourra être émise à tout moment en lien avec l'acquisition ou la création par la Société d'un investissement spécifique, directement ou indirectement dans les sociétés cibles ou dans d'autres actifs, sont dénommées collectivement comme étant la «Catégorie d'Actions» ou les «Actions».

Chaque Catégorie d'Actions aura un compte de prime d'émission distinct, étant respectivement le «Compte de Prime d'Emission des Actions de Catégorie A» et le «Compte de Prime d'Emission des Actions de Catégorie B».

(ii) Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. La signature peut aussi être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

(iii) Les actions sont librement transmissibles.

(iv) Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, ces derniers doivent nommer une seule personne qui agira comme leur représentant envers la Société.

(v) Les Actions de Catégorie A sont considérées comme traçant (i) toute acquisition ou investissement, de quelque nature que ce soit, entrepris par la Société, avant le 24 octobre 2014, soit directement ou indirectement, y compris par voie d'apport dans la Société, avec ou sans émission d'actions ou paiement de primes d'émission, incluant, pour des raisons de clarté, l'ensemble des actions que la Société détient actuellement dans Atakor S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 695 (l'«Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A») ainsi que (ii) toute acquisition ou investissement futur que fera la Société en relation avec l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A.

Afin d'éviter toute confusion, l'intégralité de tout apport à la Société en contrepartie d'actions ou sans émission corrélative d'actions réalisé avant le 24 octobre 2014 sera qualifié d'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A et/ou d'apport en compte de capital attaché aux Actions de Catégorie A.

Les Actions de Catégorie B sont considérées comme traçant toute acquisition ou investissement futurs de quelque nature que ce soit, entrepris par la Société à partir du 24 octobre 2014, soit directement ou indirectement, avec ou sans émission d'actions ou paiement de primes d'émission (l'«Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie B»), et constituant ensemble avec l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A, le(s) «Investissement(s) Sous-Jacent(s) Spécifique(s)».

(vi) Le prix de souscription payé ou à payer en contrepartie de l'émission d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B, quelle qu'elles soient, ou de tout autre catégorie d'actions (indépendamment du moment de leur émission), que le prix de souscription a été ou sera alloué à la valeur nominale des Actions ou respectivement au Compte de Prime d'Emission de Catégorie A, au Compte de Prime d'Emission de Catégorie B, ou à tout autre compte de prime d'émission de catégorie d'actions (le «Prix de Souscription»), mais net de tout autre coût payable en relation avec l'émission de ces Catégories d'Actions incluant, mais ne se limitant pas à l'ensemble des droits et impôts, frais de notaire et frais de publication (les «Coûts liés à l'Emission»), doit être investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissement Sous-Jacent Spécifique correspondant, tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires avec l'accord unanime du (des) détenteur(s) de cette Catégorie d'Actions.

(vii) La Société peut racheter ses Actions à tout(s) actionnaire(s) quel qu'il soit souhaitant que ses Actions soient rachetées par la Société conformément aux conditions prévues par la Loi.

(viii) L'administrateur unique ou le conseil d'administration (selon le cas) devra tracer pour chaque Catégorie d'Actions, dans les livres comptables de la Société, la Valeur d'Actif Net telle que définie ci-dessous (les «Comptes Analytiques»). Les Comptes Analytiques seront approuvés chaque année avec les comptes annuels, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

(ix) La valeur d'actif net d'une Catégorie d'Actions (la «Valeur d'Actif Net») devra être égale au Prix de Souscription, plus l'ensemble des gains de capitaux ou tout autre revenu perçu par la Société, ou tout autre actif provenant de la cession ou la liquidation/dissolution d'un Investissement Sous-Jacent Spécifique en relation à la Catégorie d'Actions spécifique, moins toute dette, coûts ou dépenses (incluant mais ne se limitant pas aux frais administratifs, aux provisions pour les dettes fiscales) en relation avec un Investissement Sous-Jacent Spécifique alloué à la Catégorie d'Actions spécifique, moins toute perte (incluant les pertes reportées en avant) attribuable à la Catégorie d'Actions spécifique, moins tous les Coûts liés à l'Emission, distributions ou paiements (incluant les paiements du prix à payer par la Société pour les actions de la catégorie d'actions appropriée, rachetées par cette dernière) au(x) actionnaire(s) concernant la Catégorie d'Actions spécifique.

(x) Lorsqu'un actif provient d'un autre Investissement Sous-Jacent Spécifique résultant d'un échange d'actifs, d'une fusion, d'un apport en nature ou de toute autre opération similaire, un tel actif sous-jacent sera inscrit dans les livres comptables de la Société de la même Catégorie d'Actions que celle dont les actifs sont sous-jacents et pour chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur devra être appliquée à chaque Catégorie d'Actions appropriée.

(xi) la Société peut, sans restrictions, accepter des actions ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de tels comptes sont prises par le conseil d'administration de la Société. Afin d'éviter toute confusion, de telles décisions peuvent, sans le devoir, allouer à l'apporteur tout montant apporté ou l'allouer à une Catégorie d'Actions particulière.»

Art. 8. Par soucis de cohérence, il est décidé à l'unanimité que le dernier paragraphe de l'article 8 soit supprimé et inséré en tant que cinquième paragraphe à l'article 19.

Il est également décidé à l'unanimité que le reste des dispositions de l'article 8 reste inchangé.

Art. 19. Deux nouveaux paragraphes, à savoir les paragraphes 5 et 6, sont insérés à l'article 19:

«Le Conseil d'Administration peut décider, conformément aux dispositions de cet article, de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Tout revenu ou profit de quelque nature que ce soit résultant de l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A et/ou de l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie B, pourra être distribué annuellement ou à titre d'acompte, à condition qu'il soit distribué seulement (i) à(aux) détenteur(s) des Actions de Catégorie A et/ou de Catégorie B respectivement et (ii) conformément aux conditions établies par la Loi.»

Il est également décidé à l'unanimité que le reste du paragraphe 19 reste inchangé.

Art. 20. Un second paragraphe est inséré à l'article 20:

«Tout boni de liquidation ou profit de quelque nature que ce soit résultant de l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie A et/ou de l'Investissement Sous-Jacent Spécifique de Catégorie B, pourra être distribué lors de la liquidation, à condition qu'il soit seulement distribué (i) respectivement à(aux) détenteur(s) des Actions de Catégorie A et/ou de Catégorie B et (ii) conformément aux conditions établies par la Loi.»

Il est également décidé à l'unanimité que le reste de l'article 20 reste inchangé.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité par l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51557. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208769/429.

(140234762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.210.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings S.à r.l., décidée par acte auprès du notaire Maître Jean Seckler, en date du 15 décembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014206125/17.

(140230749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.578.336,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

In front of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL6300, acting through its general partner, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (the "Contributor 1"),

here duly represented by Mrs. Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2014; and

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL11002, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through AXA Private Equity UK Limited as manager (the "Contributor 2");

here duly represented by Mrs. Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2014; and

3) AXA Early Secondary Fund V B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL012119, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through AXA Private Equity UK Limited as manager (the "Contributor 3").

here duly represented by Mrs. Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2014;

The before said proxies, being initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of "AESF Smashing S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.714 (the "Company") and incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 9 October 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations." dated 11 December 2012 n°3000 (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 18 March 2014, published in the Mémorial dated 26 June 2014 n°1641.

II. That the 6,449,496 (six million four hundred forty-nine thousand four hundred ninety-six) class A shares and the 89,290 (eighty-nine thousand two hundred ninety) class B shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 39,550.- (thirty-nine thousand five hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 6,538,786.- (six million five hundred thirty-eight thousand seven hundred eighty-six Euro) to EUR 6,578,336.- (six million five hundred seventy-eight thousand three hundred thirty-six Euro) by the issue of 39,550 (thirty-nine thousand five hundred fifty) new class B shares all having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) the whole to be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by AXA Early Secondary Fund IV L.P., AXA Early Secondary Fund V L.P. and AXA Early Secondary Fund V B L.P. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders of the Company unanimously acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore unanimously agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 39,550.- (thirty-nine thousand five hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 6,538,786.- (six million five hundred thirty-eight thousand seven hundred eighty-six Euro) to EUR 6,578,336.- (six million five hundred seventy-eight thousand three hundred thirty-six Euro) by the issue of 39,550 (thirty-nine thousand five hundred fifty new class B shares (the "New Shares")), the whole to be fully paid up through contributions in kind (the "Contribution").

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares through the Contribution as described above, as follows:

- 21,752.50 (twenty-one thousand seven hundred fifty-two point fifty) new class B shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 1 (the "Contributor 1 New B Shares");
- 16,373.70 (sixteen thousand three hundred seventy-three point seventy) new class B shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 2 (the "Contributor 2 New B Shares");
- 1,423.80 (one thousand four hundred twenty-three point eighty) new class B shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by the Contributor 3 (the "Contributor 3 New B Shares").

Intervention - Subscription - Payment

a) Thereupon intervene the Contributor 1, hereby represented by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 1 New Shares.

The Contributor 1 New Shares have been fully paid up by the Contributor 1 through a contribution in kind, which is now at the disposal of the Company.

b) Thereupon intervene the Contributor 2, hereby represented by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 2 New Shares.

The Contributor 2 New Shares have been fully paid up by the Contributor 2 through a contribution in kind, which is now at the disposal of the Company.

b) Thereupon intervene the Contributor 3, hereby represented by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 3 New Shares.

The Contributor 3 New Shares have been fully paid up by the Contributor 3 through a contribution in kind, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 39,550.- (thirty-nine thousand five hundred fifty Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 19 December 2014.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contributions has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Ms. Jennifer Ferrand, manager, born on 23 February 1981 in Thionville, France, residing professionally in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

b) Mrs. Sandra Legrand, manager, born on 14 September 1974 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

c) Mr. Frank Przygodda, manager, born on 28 February 1968 in Bochum, Germany, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

d) Mr. Martin Kessi, manager, born on 27 October 1973 in Aegerten, Canton of Bern, in Switzerland residing professionally Bahnhofstrasse, 20 CH-8001 Zurich, Switzerland

all represented here by Mrs. Jennifer Ferrand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of these Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 3,547,222 (three million five hundred forty-seven thousand two hundred twenty-two) class A shares and 70,862 (seventy thousand eight hundred sixty-two) class B shares;
- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 2,670,092.20 (two million six hundred seventy thousand ninety-two point twenty) class A shares and 53,339.40 (fifty-three thousand three hundred thirty-nine point forty) class B shares; and
- AXA Early Secondary Fund V B L.P.: 232,181.80 (two hundred thirty-two thousand one hundred eighty-one point eighty) class A shares and 4,638.60 (four thousand six hundred thirty-eight point sixty) class B shares.

The notary acts that the 6,449,496 (six million four hundred forty-nine thousand four hundred ninety-six) class A shares and 128,840 (one hundred twenty-eight thousand eight hundred forty) class B shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

Further to resolution 2 and 3 above, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase, so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 6,578,336.- (six million five hundred seventy-eight thousand three hundred thirty-six Euro) represented by (i) 6,449,496 (six million four hundred forty-nine thousand four hundred ninety-six) class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the “Class A Shares”) and (ii) 128,840 (one hundred twenty-eight thousand eight hundred forty) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class B Shares”. The Class A Shares and the Class B Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”), each having such rights and obligations as set out in the Articles.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL6300, agissant par son associé commandité, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (l "Apporteur 1"),

Ici représenté par Mme Jennifer Ferrand, juriste, résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2014; et

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL11002, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par AXA Private Equity UK Limited comme gérant (l "Apporteur 2"),

Ici représenté par Mme Jennifer Ferrand, juriste, résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2014; et

3) AXA Early Secondary Fund V B L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL012119, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par AXA Private Equity UK Limited comme gérant (l "Apporteur 3"),

ici représenté par Mme Jennifer Ferrand, juriste, résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de AESF Smashing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172714 (la «Société»), et constituée par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2012 n°3000 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Edouard Delosch, notaire à Diekirch, le 18 mars 2014, publié auprès du Mémorial du 26 juin 2014 n°1641.

II. Que les 6.449.496 (six millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe A et les 89.290 (quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les associés de la Société reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 39.550,- (trente-neuf mille cinq cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 6.538.786,- (six millions cinq cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-six Euros) à EUR 6,578,336,- (six millions cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent trente-six Euros) par l'émission de 39,550 (trente-neuf mille cinq cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), la totalité devant être payée au moyen d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par AXA Early Secondary Fund IV L.P., AXA Early Secondary Fund V L.P. et AXA Early Secondary Fund V B L.P. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les associés de la Société renoncent unanimement à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; Les associés de la Société reconnaissent unanimement avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent unanimement de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé unanimement que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 39,550,- (trente-neuf mille cinq cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 6.538.786 (six millions cinq cent trente-huit mille sept cent quatre-vingtsix Euros) à EUR 6,578,336,- (six millions cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent trente-six Euros) par l'émission de 39,550 (trente-neuf mille cinq cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) les «Nouvelles Parts Sociales»), la totalité devant être payée par des apports en nature (les «Apports»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales au moyen des Apports tels que décrit ci-avant, ainsi qu'il suit:

- 21.752,50 (vingt-et-un mille sept cent cinquante-deux virgule cinquante) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 1 (les «Parts Sociales B de l'Apporteur 1»);
- 16.373,70 (seize mille trois cent soixante-treize virgule soixante-dix) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 2 (les «Parts Sociales B de l'Apporteur 2»);
- 1.423,80 (mille quatre cent vingt-trois virgule quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 3 (les «Parts Sociales B de l'Apporteur 3»);

Intervention - Souscription - Paiement

a) Intervient ensuite l'Apporteur 1, ici représenté par Mme. Jennifer Ferrand, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seingprivé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 1.

Les Parts Sociales B de l'Apporteur 1 ont été entièrement payées par l'Apporteur 1 par voie de l'apport en nature, qui est maintenant à la disposition de la Société.

b) Intervient ensuite l'Apporteur 2, ici représenté par Mme. Jennifer Ferrand, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seingprivé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 2.

Les Parts Sociales B de l'Apporteur 2 ont été entièrement payées par l'Apporteur 2 par voie de l'apport en nature, qui est maintenant à la disposition de la Société.

c) Intervient ensuite l'Apporteur 3, ici représenté par Mme. Jennifer Ferrand, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seingprivé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 3.

Les Parts Sociales B de l'Apporteur 3 ont été entièrement payées par l'Apporteur 3 par voie de l'apport en nature, qui est maintenant à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette des Apports s'élève à 39,550.- (trente-neuf mille cinq cent cinquante Euros)

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément au constat de la valeur apportée daté du 19 décembre 2014.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve des Apports a été donnée au notaire soussigné, qui constate expressément ce point.

Intervention des gérants

Intervient ensuite:

a) Mme. Jennifer Ferrand, gérante, né le 23 février 1981 à Thionville, France, résidant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

b) Mme. Sandra Legrand, gérante, né le 14 Septembre 1974 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) Mr. Frank Przygodda, gérant, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

d) Mr. Martin Kessi, gérant, né le 27 Octobre 1973 à Aegerten, Canton de Bern, en Suisse résidant professionnellement au Bahnhofstrasse, 20 CH-8001 Zurich, Switzerland

tous représentés par Mme Jennifer Ferrand, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Reconnaissant avoir été précédemment informé de leur responsabilité, valablement engagé en tant que gérant de la société en raison des Contributions, sont expressément d'accord avec la description de ces Contributions, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les Apports ayant été entièrement libérés, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 3.547.222 (trois millions cinq cent quarante-sept mille deux cent vingt-deux) parts sociales de classe A et 70.862 (soixante-dix mille huit cent soixante-deux) parts sociales de classe B;

- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 2.670.092,20 (deux millions six cent soixante-dix mille quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A et 53.339,40 (cinquante-trois mille trois cent trente-neuf virgule quarante) parts sociales de classe B;

- AXA Early Secondary Fund V B L.P.: 232.181,80 (deux cent trente-deux mille cent quatre-vingt-une virgule quatre-vingt) parts sociales de classe A et 4.638,60 (quatre mille six cent trente-huit virgule soixante) parts sociales de classe B.

Le notaire acte que toutes les 6.449.496 (six millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe A et 128.840 (cent vingt-huit mille huit cent quarante) parts sociales de classe B mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions 2 et 3 ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 6,578,336.- (six millions cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent trente-six Euros) représenté par (i) 6.449.496 (six millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe A") et (ii) 128.840 (cent vingt-huit mille huit cent quarante) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) (les "Parts Sociales de Classe B"). Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B seront collectivement désignées comme les "parts" le cas échéant, ou individuellement comme "part"), chacune ayant les droits et obligations tel que déterminés par les Statuts."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2014. Relation: DIE/2014/17040. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002014/296.

(150001433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Catalyst EPF II CJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.272.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.808,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 19 December 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name.

This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Catalyst EPF II CJ S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in article 9.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in article 9.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these articles - including article 14.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and six hundred Euro (EUR 12,600.00) represented by twelve thousand and six hundred (12,600) shares of one Euro (EUR 1.00) each (the "Shares"), divided into (A) twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (B) one hundred (100) redeemable shares, subdivided into (i) ten (10) class A redeemable shares (the "Class A Shares"), (ii) ten (10) class B redeemable shares (the "Class B Shares"), (iii) ten (10) class C redeemable shares (the "Class C Shares"), (iv) ten (10) class D redeemable shares (the "Class D Shares"), (v) ten (10) class E redeemable shares (the "Class E Shares"), (vi) ten (10) class F redeemable shares (the "Class F Shares"), (vii) ten (10) class G redeemable shares (the "Class G Shares"), (viii) ten (10) class H redeemable shares (the "Class H Shares"), (ix) ten (10) class I redeemable shares (the "Class I Shares") and (x) ten (10) class J redeemable shares (the "Class J Shares" and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the "Redeemable Shares"), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder" and each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a "Redeemable Shareholder". The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the "Shareholder" or the "Shareholders", if the case may be.

5.2 The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.3 The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.4 If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

5.4.1 the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

5.4.2 all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(1) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(2) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(3) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(4) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(5) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(6) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(7) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(8) eighth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis;

(9) ninth, an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class I Shares to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis; and

(10) tenth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class J Shares annually on pro rata basis;

5.4.3 If all the Class J Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (i) will be paid to the holders of the Class I Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.4 If all the Class J Shares and Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (h) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.5 If all the Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (g) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.6 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.7 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.8 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.9 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.10 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.11 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.12 any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the “Remaining Profits”) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.4.13 For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

6. Shares.

6.1 Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4 The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

7. Redemption and/or repurchase of shares.

7.1 In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2 The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles; (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles of Association; and (iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 14 of these Articles of Association.

7.3 In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class J Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4 In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5 The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits)

7.6 In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.7 In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.8 The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

8. Transfer of shares.

8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

8.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

9. Management.

9.1 The Company shall be managed by four (4) Managers, of whom two (2) shall be 'A' Managers and two (2) shall be 'B' Managers. At least one (1) 'A' Manager and one (1) 'B' Manager shall be resident outside the United Kingdom and at least one (1) 'A' Manager and one (1) 'B' Manager shall be resident in Luxembourg. All Managers will be resident outside of Germany.

9.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

9.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

9.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

10. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

11. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

11.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

11.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

11.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 12.

12. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Board meetings.

13.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

13.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 13.5.

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

13.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

13.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.2 Subject as provided in articles 14.3, 14.4 and 14.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.4 Subject as provided in article 14.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

14.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

14.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

16. Appropriation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16.4 The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.4.

17. Dissolution and liquidation.

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

17.3.1 the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

17.3.2 the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

17.3.3 the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

17.3.4 the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand and six hundred (12,600) Shares have been subscribed by Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.,

All the Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and six hundred Euro (12,600.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Onno BOUWMEISTER, born on 26 January 1977 in Maarsse, The Netherlands, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A manager;

- Mr. Gilles JACQUET, born on 7 February 1964 in Saint-Mard, Belgium, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A manager;

- Mr. Jonathan PETIT, born on 27 March 1954 in Paris, France, residing at Swinbrook Manor Farm, Swinbrook, Burford, Oxfordshire, OX18 United Kingdom, as B manager; and

- Mr Fabrice de CLERMONT-TONNERRE, born on 24 October 1967 in Mulhouse, France, residing professionally at 9, Avenue Percier, 75008 Paris, France, as B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.808,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 décembre 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Catalyst EPF II CJ S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 9.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 9.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 14.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (B) cent (100) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie I (les

«Parts Sociales de Catégorie I») et (x) dix (10) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l'«Associé» ou les «Associés», selon les cas.

5.2 La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.3 Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Catégorie de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.4 Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, ceux-ci devront être distribués de la manière suivante:

5.4.1 les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les «Profits de Revenu»).

5.4.2 tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les «Profits de Plus-Value») peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(1) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie A aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A annuellement au pro rata;

(2) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie B aux détenteurs des parts Sociales de Catégorie B annuellement au pro rata;

(3) troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie C aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C annuellement au pro rata;

(4) quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie D aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D annuellement au pro rata;

(5) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie E aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E annuellement au pro rata;

(6) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie F aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F annuellement au pro rata;

(7) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie G aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G annuellement au pro rata;

(8) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie H aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H annuellement au pro rata;

(9) neuvièmement, un montant égal à 0,55% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie I aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I annuellement au pro rata; et

(10) dixièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J annuellement au pro rata;

5.4.3 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (9) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I au pro rata et sur base pari passu.

5.4.4 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J et les Parts Sociales de Catégorie I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (8) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H au pro rata et sur base pari passu.

5.4.5 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (7) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F au pro rata et sur base pari passu.

5.4.6 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie F sont remboursées et annulées, tous les Profits de

Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (6) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E au pro rata et sur base pari passu.

5.4.7 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F et les Parts Sociales de Catégorie E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (5) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D au pro rata et sur base pari passu.

5.4.8 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (4) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C au pro rata et sur base pari passu.

5.4.9 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (3) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur base pari passu.

5.4.10 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (2) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur base pari passu.

5.4.11 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (1) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A au pro rata et sur base pari passu.

5.4.12 tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les «Profits Restants») seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.4.13 En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2 Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3 Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4 L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5 Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7. Remboursement et/ou rachat de parts sociales.

7.1 Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le «Prix de Remboursement»).

7.2 Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

7.2.1 toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

7.2.2 les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

7.2.3 Le Prix de remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de

toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

7.2.4 le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.

7.3 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J et en terminant par les Parts Sociales de Catégorie A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4 En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5 Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

7.6 A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9 Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

8. Transfert des parts.

8.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

8.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

8.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

8.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

9. Gérance.

9.1 La Société est administrée par quatre (4) Gérants dont deux (2) seront des Gérants A et dont deux (2) seront des Gérants B. Au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront en dehors du Royaume-Uni et au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront au Grand-Duché de Luxembourg. Tous les Gérants résideront en dehors du territoire allemand.

9.2 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

9.3 Si la Société est gérée par un seul Gérant, il sera dénommé dans les présents Statuts comme le «Gérant Unique».

9.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

10. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

11. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

11.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

11.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

11.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 12.

12. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Réunion du conseil de gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 13.5.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

13.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

13.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

14. Résolutions des associés.

14.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

14.2 Comme prévu aux articles 14.3, 14.4 et 14.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

14.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

14.4 Tel qu'il est prévu à l'article 14.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

14.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

14.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

14.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Affectation des profits.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

16.3.1 le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

16.3.2 le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

16.3.3 les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4 Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'article 5.4.

17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3 Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

17.4.1 les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

17.4.2 les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

17.4.3 les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata; ET 17.4.4 les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l., prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Onno BOUWMEISTER, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant A;

- Monsieur Gilles JACQUET, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg, Gérant A

- Monsieur Jonathan PETIT, né le 27 mars 1954 à Paris, France, demeurant à Swingbrook Manor Farm, Swinbrook, Burford, Oxfordshire, OX18, Royaume-Uni, Gérant B; et

- Monsieur Fabrice de CLERMONT-TONNERRE, né le 24 octobre 1967 Mulhouse, France, résidant professionnellement au 9, Avenue Percier, 75008 Paris, France, Gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18338. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015002099/791.

(150001580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Alpha Trains Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.109.500,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000013/10.

(140234781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Atlas Participations Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000023/10.

(140235402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.